



Danielle Casanova

N° habilitation :

Extrascolaire : 0780720CL000420

Périscolaire : 0780720AP000718-E01

PROJET PEDAGOGIQUE 2025-2026



Coordinatrice locale :
Bouakkaz Karima

Directeur :
Flament Michael

Adjoint(e)s :
Zarmouti Najate
Kumar Kamal



TABLE DES MATIERES

1. LA VILLE	3
1.2. Localisation	3
1.3. La commune d'agglomération.	3
2.3.1 Les quartiers.	3
2. IFAC SARTROUVILLE ANIMATION (ISA)	4
2.1. LES MISSIONS	4
2.2. LES STRUCTURES	4
2.3. LES MOYENS HUMAINS	4
2.3. LES OBJECTIFS EDUCATIFS	5
2.3.1. LE PROJET PERI EDUCATIF DE SARTROUVILLE ANIMATION :	5
3. LA DEMARCHE D'INCLUSION DE SARTROUVILLE ANIMATION POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	6
3.1. NOTRE DEMARCHE D'INCLUSION :	6
3.1.1. NOS OBJECTIFS :	6
3.2. PROCEDURES ET MODALITES POUR LA MISE EN PLACE DU P.A.P	6
4. L'ACCUEIL DE LOISIRS	8
4.1. Situation géographique.....	8
4.2. Les caractéristiques de la population.....	8
4.3. Les horaires de fonctionnement	8
4.4. Les locaux.....	8
4.5. L'équipe d'animation	9
4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances)	10
4.7. Le public accueilli	10
5. LE CONSTAT ET LE DIAGNOSTIC :	12
5.1. Les intentions pédagogique du projet	12
5.2. Les objectifs généraux et opérationnels	13
5.3. Le plan d'action.....	14
6. LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE :	16
6.1. Les ressources de l'accueil :	16
6.2. Le budget	16
7. LES CRITERES D'EVALUATION :	16
8. LE FONCTIONNEMENT	18
8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaires.....	18
8.2. Les mercredis et vacances scolaires :	18
8.3. L'accueil du matin et du soir	19
8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs	19
8.5. Temps récréatifs	19
8.6. Activités dirigées	19
8.7. Le temps de restauration	20
8.8. Temps de repos.....	21
8.8.1. Le temps calme	21
8.9. L'utilisation de la cour élémentaire.....	21
9. LES CHARTES IFAC SARTROUVILLE ANIMATION	22
9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation	22
9.2. LE TEMPS RECREATIFS	23
9.3. Le temps calme	24
9.4. LES REGLES DE VIE	25
9.5. SANCTIONS ET PUNITIONS	26
9.6. LES REGLES DE BON VOISINAGE.....	27
10. LA SECURITE BATIMENTAIRE	28
10.1 PLAN DU BATIMENT,	28
10.2. LE FONCTIONNEMENT DES PHARMACIES OU/ET DE L'ESPACE ALLOUE	28
10.3. LISTES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A AFFICHER	28

PREMIERE PARTIE :

Présentation du contexte de l'accueil collectif de Mineur



1. La ville

1.2. Localisation

Sartrouville est situé dans le département des Yvelines, en région Ile de France. La ville se trouve à 15 km à l'ouest de Paris, dans la partie Nord de la boucle de seine, dite « boucle de Montesson ».

Elle est par sa population, la deuxième ville de Yvelines après Versailles, sa densité est de 6117 habitants/km2 et comprend 52 648 habitants (recensement 2016).

Sartrouville se situe à proximité d'importants pôles d'emplois de la Région Parisienne : Paris, La Défense, Cergy Pontoise. Elle bénéficie pour les rejoindre, d'une bonne desserte routière et ferroviaire puisqu'elle est desservie à la fois par la SNCF (St Lazare) et la ligne A du RER qui permettent de rejoindre Paris et La Défense en moins d'un quart d'heure.

1.3. La commune d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération Saint Germain/ Boucle de Seine (CASGBS) existe depuis 2016, elle est le résultat de la fusion de trois intercommunalités :

- La commune d'agglomération de la boucle de seine,
- La communauté d'agglomération Saint Germain en Seine et Forêts
- La communauté de communes Maisons-Mesnil
- L'adhésion de la ville de Bezons dans le 95.

Elle comprend les 19 communes suivantes : Aigremont, Bezons, Carrières sur Seine, Chambourcy, Chatou, Croissy sur Seine, L'étang le Ville, Houilles, Louveciennes, Maisons Laffitte, Mareil-Marly, Marly le roi, Le Mesnil-le Roi, Montesson, Le Port Marly, saint Germain en Laye, Sartrouville, Le Vésinet.

2.3.1 Les quartiers.

Le territoire communal est très fortement urbanisé, l'espace urbain occupant plus de 92% de la superficie totale (8,42km2) contre 8% d'espace rural.

La ville se compose de deux parties bien distinctes avec comme frontière symbolique le RD 308, l'avenue Maurice Berteaux qui traverse Sartrouville de puis Maisons Laffitte jusqu'à Houilles.

Les quartiers du plateau font l'objet d'un vaste programme de rénovation urbaine depuis quelques années, notamment dans le cadre de l'ANRU (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine).

Trois quartiers sont classés QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) : les Indes, Le mont Olivet au vieux pays et le quartier de la Marinière à la croix Mallard.

Dans les quartiers du plateau le taux de chômage est plus élevé et la catégorie socio professionnelle moins favorisée majoritairement composée d'employés et d'ouvriers.



Les quartiers proches du centre-ville se modifient également fortement avec les constructions d'immeubles et de pavillons individuels sur les espaces privés que vendent beaucoup de Sartrouillois.

Ces transformations majeures et la proximité avec Paris attirent de plus en plus d'habitants de la petite couronne.

Composés majoritairement de familles actives, la catégorie socio professionnelle est élevée (beaucoup de cadres), les besoins de garde sont donc importants.

2. Ifac Sartrouville Animation (isa)

En 2016, la mairie a lancé un appel d'offre sous la forme d'une DSP (Délégation de Service Public), l'ifac (Institut de de Formation, d'Animation et de Conseil) qui s'est vu confié la gestion des accueils périscolaires et extrascolaires de la ville de Sartrouville pour une durée de 5 ans. Cette DSP a été renouvelée pour 5 nouvelles années en 2021.

2.1. Les missions

Le Délégué assure la gestion continue du service délégué, dans les conditions fixées par un contrat, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.

Dans les conditions fixées au contrat, le Délégué est notamment chargé d'exécuter les missions suivantes :

- Gérer les accueils de loisirs maternels, les accueils de loisirs élémentaires, les accueils pour les jeunes (ACM du mercredi et des vacances scolaires).
- Organiser les activités périscolaires comprenant l'accueil préscolaire et postscolaire
- Assurer la facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers.
- Accueillir les usagers, garantir leur sécurité, organiser et coordonner les activités dans les conditions réglementaires en vigueur
- Gérer les relations avec les familles ;
- Gérer les inscriptions des enfants dans les structures.
- S'engager à assurer la sécurité, l'hygiène, le bon fonctionnement, la continuité, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature.

2.2. Les structures

- 13 points d'accueil périscolaire ouverts le matin et le soir pendant le temps scolaire
- 6 à 4 accueils de loisirs maternels ouverts les mercredis et vacances
- 3 accueils de loisirs élémentaires ouverts les mercredis et vacances
- 2 accueils de loisirs adolescents : le Club Ado ouvert pendant les vacances et l'espace 11/17 ouvert tous les soirs, les mercredis et les vacances de 14 à 19h.

La ville de Sartrouville en qualité de délégataire de service public est propriétaire des infrastructures, les accueils périscolaires et extrascolaires sont gérés par ISA.

2.3 Les moyens humains

Il comprend 82 postes répartis de la façon suivante :

- 5 coordinateurs locaux responsables d'un secteur comprenant un accueil extrascolaire et de 2 à 4 accueils périscolaires



- 13 directeurs et 3 adjoints répartis sur l'ensemble des accueils périscolaires.
- 54 animateurs en CDI ou CDD soirs mercredis et vacances dont 34 effectuent également l'accueil du matin
- 4 remplaçants

L'entretien, les réparations et le personnel de restauration sont assurés par les agents municipaux. La restauration est déléguée à Convivio dans le cadre d'une DSP.

2.3. Les objectifs éducatifs

Ils favorisent :

- L'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité
- La connaissance de la nature et la sensibilisation à l'éco-citoyenneté
- La sociabilisation : le goût de la vie en collectivité et l'esprit de camaraderie
- Le développement personnel (physique et intellectuel) par la responsabilisation et la débrouillardise
- L'esprit d'initiative, d'engagement pour des projets communs, le sens critique et le libre arbitre

Il favorise la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

Ce sont donc les ressources humaines et les capacités de création, d'initiative, d'attention, d'encadrement, d'écoute, d'adaptation de compréhension et de disponibilité qui seront les qualités primordiales de nos équipes d'animation.

2.3.1. Le projet péri éducatif de Sartrouville Animation :

Même si les projets pédagogiques sont déclinés par accueil de loisirs en fonction des particularités des publics et de leur implantation sur le territoire de la ville, ils reprendront les moyens transversaux du projet péri-éducatif pour mettre en cohérence l'offre d'activités à tous les Sartrouillois. Ces moyens sont :

- **L'aménagement des accueils** : il s'agit de créer une homogénéité des espaces dédiés aux enfants sur le territoire, participant à la construction d'une qualité pour l'ensemble des accueils.
- **Les malles pédagogiques** : le format de ces malles/animations permet de répartir les enfants dans les différents espaces de l'accueil périscolaire et sur les temps récréatifs le mercredi et vacances scolaires.
- **Les vacances à thème** : elles sont régulièrement mises en place sur les structures mais de façon individuelle, l'idée est de proposer une dynamique spécifique au sein de nos équipes et d'immerger les enfants dans un univers en sortant de la routine des programmes d'activités.
- **Le projet écocitoyen** : en sensibilisant à la protection de la planète, aux problématiques liées à l'écologie et au développement durable.
- **Développer le partenariat local** : en développant les projets avec les autres acteurs locaux de la ville de Sartrouville : associations, municipalité, l'éducation nationale....
- **Renforcer les relations avec les familles** : en continuant d'améliorer nos moyens de communication et en impliquant plus souvent les familles dans la vie des accueils de loisirs par le biais d'événements familles, de la fête de POP (fête annuelle en direction des sartrouillois, présentant les structures de loisirs et des animations ludiques).



- **Démarche d'inclusion des enfants en situation de de handicap au sein de nos structures** : cela par le biais de sensibilisation auprès des enfants, de la mise en place d'un accueil personnalisé(pap).
- **Les clubs** (English et digital) : Proposer des stages d'immersion d'une semaine pendant lesquelles les activités de l'accueil de loisirs seront proposées en langue anglaise. Le digital club propose une initiation au numérique sous forme de stage pour les élémentaires et adolescent pendant les vacances scolaires (sauf Noël).
- **Les mini-séjours** : proposition de mini séjour pour les élémentaires et la jeunesse durant la période estival.
- **La démarche qualité** : les familles et les enfants seront sollicités sur la satisfaction du service par le biais de questionnaire ou d'échange.

3. La démarche d'inclusion de Sartrouville Animation pour les enfants en situation de handicap

3.1. Notre démarche d'inclusion :

Elle se réfléchit et se construit collectivement. Elle doit viser des objectifs réalistes au regard de la situation de l'enfant et du contexte de l'accueil.

Évaluer en équipe la nécessité d'élaborer un projet d'inclusion qui doit impliquer la famille, l'enfant, l'équipe d'animation et le cas échéant d'autres partenaires (enseignants, professionnels médico-sociaux...).

3.1.1. Nos objectifs :

- Offrir aux enfants en situation de handicap et accueillis en milieu ordinaire, un mode de garde adapté et de qualité.
- Offrir un service de qualité pour les familles, adapté à leurs besoins spécifiques en leur permettant de concilier vie professionnelle et familiale : (horaire, conditions d'accueil des enfants).
- Mise en place d'un événement autour de cette thématique.

3.2. Procédures et modalités pour la mise en place du P.A.P

- Les accueils de loisirs d'ifac Sartrouville Animation favorisent l'accueil des enfants en situation de Handicap.
- Afin de faciliter leur inclusion, un Protocole Accueil Personnalisé (PAP) doit être construit avec les familles, les équipes et les partenaires.
- Ce protocole établit avec les familles la notion d'engagement réciproque. Il s'assure que les besoins de l'enfant peuvent être pris en compte dans chaque accueil collectif sollicité, sous réserve de la compatibilité avec la vie en collectivité et le bien-être de l'enfant.

Le Protocole d'Accueil Personnalisé (PAP) permet de :

- Accueillir l'enfant handicapé dans des conditions adaptées.
- Définir les responsabilités des acteurs concernés (famille, partenaires...).
- Organiser les conditions qui vont garantir la sécurité et la qualité de vie de l'enfant en situation de handicap au sein des différentes structures.
- Accompagner et faire évoluer l'accueil de l'enfant.



DEUXIEME PARTIE :

Le projet pédagogique



4. l'accueil de loisirs

4.1. Situation géographique

La structure **Danielle Casanova** est située dans le centre-ville du quartier de la Plaine, à seulement 16 minutes à pied de la gare de Sartrouville. Une ligne de bus (ligne 23) relie l'accueil de loisirs à la gare routière.

Le quartier de la Plaine est calme, avec un taux d'activité des habitants plus élevé que la moyenne de Sartrouville. C'est une zone résidentielle, composée principalement de familles aisées, où 82 % des habitants sont propriétaires de leur logement. Le quartier est surtout pavillonnaire, avec quelques résidences privées, et offre peu de commerces.

On y trouve trois écoles maternelles, trois écoles élémentaires, un collège, ainsi qu'un lycée général, Évariste Galois. Le quartier dispose également de nombreuses infrastructures sportives, comme un gymnase, une piscine et un stade, ainsi que du conservatoire de musique.

La structure est un bâtiment à deux étages et ses locaux sont régulièrement inspectés par la commission communale de sécurité (EHS). Elle est située à proximité de l'école maternelle Danielle Casanova.

L'accueil de loisirs est habilité par la DDCS pour recevoir jusqu'à 300 enfants les mercredis et pendant les vacances : 150 enfants en élémentaire et 150 en maternelle.

4.2. Les caractéristiques de la population

Les habitants sont en majorité des familles aisées ou 82 % sont propriétaires de leur logement (zone pavillonnaire et de quelques résidences privées).

Les parents des enfants accueillis sont principalement issus de catégories socio-professionnelles supérieures et manifestent un grand intérêt pour les projets, les activités et l'organisation mise en place sur le site. La plupart résident dans des pavillons ou des résidences privées.

4.3. Les horaires de fonctionnement

En périscolaire :

- Le matin de 7h15 à 8h30
- Le soir de 16h30 à 19h

Le mercredi et pendant les vacances :

- De 7h15 à 19h

4.4. Les locaux

La structure est une bâtisse à deux étages, ses locaux sont soumis à la visite de la commission communale de sécurité (EHS).

Ses locaux sont dans la continuité de l'école maternelle Danielle Casanova.

Elle est habilitée par la DDCS les mercredis et les vacances pour un maximum de 300 enfants : 150 élémentaires et 150 maternels.

L'accueil de loisirs dispose des équipements suivants :



- 10 salles d'activités : 6 pour les maternels et 4 pour les élémentaires à l'étages
- 1 salle pour les animateurs, utilisée aussi pour les ateliers culinaires
- 1 infirmerie
- 1 bureau
- 1 ascenseur
- 1 espace médiathèque (journalisme au RDC)
- Sanitaires : pour les adultes, les maternels et les élémentaires
- 3 régies
- 2 salles de restauration : 1 pour les maternels et 1 pour les élémentaires
- 1 salle polyvalente
- La cour maternelle
- La cour élémentaire
- Le kit sportif
- Les espaces verts maternels

Locaux partagés :

- Pôle d'entrée
- Salle polyvalente
- 2 dortoirs
- Salle de restauration maternelle
- Sanitaires du RDC

4.5. L'équipe d'animation

Le nombre d'animateurs est ajusté en fonction du nombre d'enfants, en respectant les ratios réglementaires :

Périscolaire :

- 1 animateur pour 10 enfants maternels
- 1 animateur pour 14 enfants élémentaires

Mercredi et vacances scolaires :

- 1 animateur pour 8 enfants maternels
- 1 animateur pour 12 enfants élémentaires

Composition de l'équipe :

Directeurs :

- 1 directeur diplômé BPJEPS LTP
- 1 adjoint stagiaire BAFD
- 1 adjointe stagiaire BAFD

Animateurs (14) :

- 8 titulaires du BAFA
- 3 en cours de formation BAFA
- 3 sans qualification

Les qualifications des animateurs sont réparties comme suit :

- 50 % au minimum sont titulaires du BAFA complet ou d'un titre équivalent.
- 30 % au maximum sont en cours de formation BAFA (stage pratique en cours ou validé).
- 20 % au maximum sont sans qualification.



4.6. Les fréquentations selon les périodes (matin, soir, mercredi, vacances)

Les effectifs sont répartis comme suit :

- **70 enfants** pour le secteur maternel (journée complète)
- **90 enfants** le matin pour le secteur élémentaire
- **80 enfants** l'après-midi pour le secteur élémentaire

Concernant le périscolaire en matinée nous accueillons globalement :

- **Entre 5 et 10** enfants pour le secteur maternel en matinée.
- **Entre 10 et 20** enfants d'élémentaire en matinée.

Pour les soirées :

- **70 enfants** en secteur maternelle
- **20 enfants** en élémentaires

4.7. Le public accueilli

L'accueil collectif de mineurs **Danielle Casanova** reçoit principalement les enfants du quartier de la Plaine. En périscolaire, le matin et le soir, les enfants proviennent des écoles **Jules Ferry** et **Danielle Casanova**.

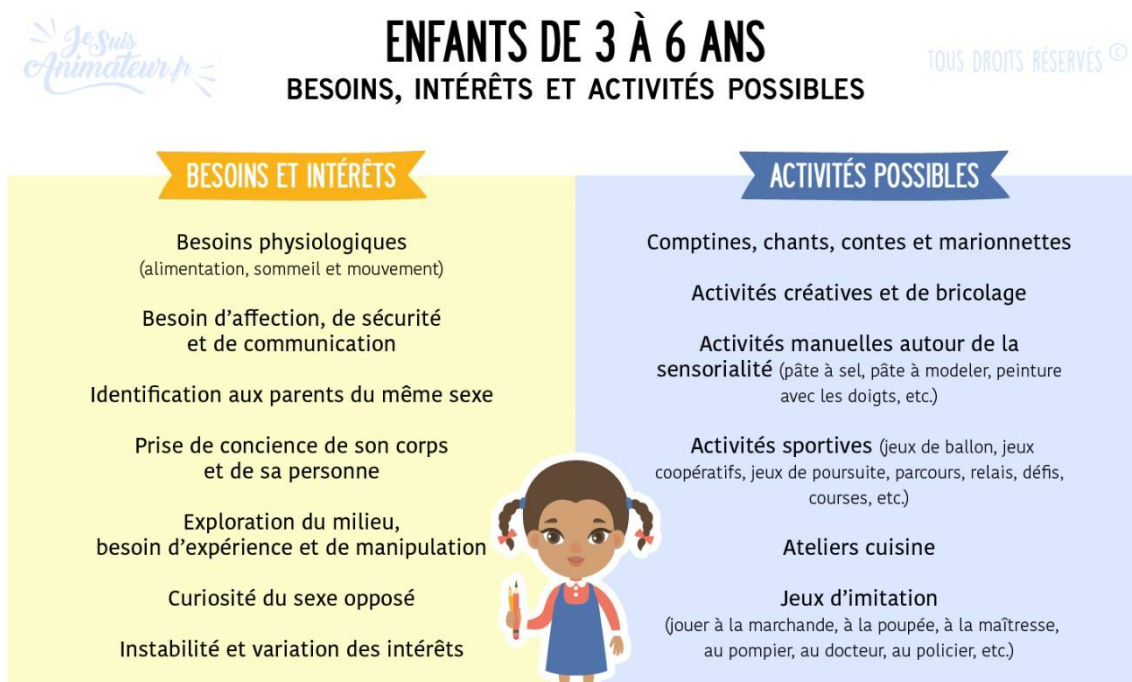
Le mercredi et pendant les vacances scolaires, l'accueil concerne des enfants âgés de 2 ans et demi à 10 ans, issus des écoles maternelles et élémentaires suivantes : **Danielle Casanova, Jules Ferry**.

Les vacances scolaires regroupent les enfants des écoles :

Marcel Pagnol, Jean Jaurès, et certain de Langevin (secteur seine).

Les enfants bénéficient d'un environnement familial privilégié, avec un accès à de nombreux loisirs, sorties et vacances.

Caractéristique spécifique par tranche d'âge :



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

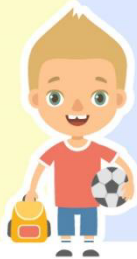
Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature

ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de
se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations
achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon,
jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

5. Le constat et le diagnostic :

Nous avons observé qu'au centre Danielle Casanova, en ce qui concerne les enfants de l'élémentaire, une grande majorité ne fréquente le centre que pendant les demi-journées et participe à des activités extra-scolaires. En conséquence, leur présence se limite principalement à passer du temps libre avec leurs amis (en apportant des effets personnels) ou à s'investir dans des projets qui les passionnent. Il est donc essentiel de continuer à sonder ce public afin de concevoir des projets qui suscitent réellement leur intérêt. Pourquoi ne pas aussi impliquer les familles à travers un sondage, en utilisant des questionnaires ou d'autres outils similaires

Nous avons constaté un manque de lien entre les équipes d'animation des niveaux élémentaire et maternel. Bien qu'un outil de communication ait été créé pour faciliter les échanges, il semble nécessaire d'élaborer un projet collaboratif afin de renforcer l'esprit d'équipe entre ces deux groupes.

Concernant les enfants de la maternelle, il est primordial qu'ils se sentent à l'aise dans leurs espaces et qu'ils bénéficient de repères visuels et d'outils facilitant leur intégration. Des routines bien définies, telles que des moments d'appel, des chansons et des regroupements, doivent être mises en place, particulièrement pour le groupe des tout-petits. De plus, les espaces doivent être clairement définis dès le début de l'année (salles et zones spécifiques). Un travail sur l'aménagement des salles est en cours et doit se poursuivre, notamment en ce qui concerne le mobilier mis à la disposition des enfants.

Il serait également pertinent de mettre en place un affichage pour que les familles puissent prendre connaissance des projets et activités proposées.

Il serait également important de mettre en place un outil permettant aux familles de suivre l'avancée de nos projets.

Enfin, Un animateur aura la charge de créer une gazette avec les enfants, qui endosseront le rôle de petits journalistes. Ils se rendront dans les différents groupes pour observer et rendre compte des activités.

5.1. Les intentions pédagogique du projet

Optimiser les espaces de jeu, de vie, du centre de loisirs, rendre la vie quotidienne, le temps libre attractifs, ludiques, tout en répondant au besoin de l'enfant.

Favoriser l'émulsion, la dynamique au sein du centre par le biais de projets d'enfants, d'item, de découvertes, de projets, d'actions d'échanges entre petit et grand.

Associer l'enfant enfants à un projet d'information sur l'ACM, à relater la vie quotidienne, les projets événements donc pour partager, rendre plus visible les temps de vie au centre de loisirs.



5.2. Les objectifs généraux et opérationnels

Développer l'autonomie et l'expérimentation afin que les enfants puissent :

- *Expérimenter, manipuler et créer*
- *Découvrir, développer de nouvelles compétences*
- *Coopérer et échanger*
- *Développer l'autonomie des enfants dans les espaces intérieurs*

Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs

- *Encourager et favoriser la parole, l'émergence d'idées.*
- *Favoriser la réalisation de projets provenant des enfants*
- *Sensibiliser les enfants à la différence et au vivre ensemble*

Faciliter l'implication des familles

- *Amener les familles à participer de façon ludique à la vie du centre*
- *Ouvrir l'accueil à des événements festifs*
- *Mise en place d'un support vidéo trimestriel, initiation au journalisme*
- *Améliorer l'affichage*

5.3. Le plan d'action

<p><i>Expérimenter, manipuler et créer</i></p> <p><i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i></p>	<p>Plusieurs activités diversifiées sont proposées au cours de la journée ou du temps périscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physiques : activités spécifiques, initiations sportives, jeux extérieurs et collectifs • Expression : peinture, musique, danse.... • Intellectuelles : jeux de réflexion, de mémorisation... • Manuelles : pliage, découpage, modelage... • Créatives, arts plastiques (peinture, modelage, sculpture) • Proposer une action festive un mercredi entre chaque période de vacances scolaires <p>Proposer un évènement festif un mercredi entre chaque vacance scolaire : Ces événements pourront se décliner de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des temps forts animés • D'évènement de type grand jeu, petites représentations, • Permet de valoriser les réalisations des enfants <p>Proposer des vacances à thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 période de vacances = 1 thème commun à tous les accueils de loisirs d'après un œuvre littéraire, cinématographique ou l'actualité du moment. • Imprégner les enfants et les équipes dans l'univers choisi sur toute la période (déguisements, décoration de la structure) • Proposer les activités en les adaptant à la thématique (jeu collectifs, manuels, d'expression) • Proposer une finalité et/ou un fil conducteur commun à tous les accueils
<p><i>Coopérer, échanger</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • En favorisant les échanges au sein des groupes et sur les temps récréatifs. • En mettant en place des boites à idées, des baromètres familles • Au travers des ateliers collectifs qu'ils soient manuels ou physiques
<p><i>Faire vivre les différents pôles récréatifs en les aménageant différemment</i></p> <p><i>Développer l'autonomie des enfants dans les espaces intérieurs</i></p> <p><i>Faciliter une meilleure répartition des enfants</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de nouveaux pôles récréatifs. • Des supports visuels ludiques mis en place faciliteront l'identification des lieux (dessins, pictogrammes, photos...) et délimitera ainsi les espaces et leur fonction respective. • Des règles de vie liée au nouveau fonctionnement seront présentées aux enfants. • Organiser des jeux autour des règles de vie • Améliorer l'aménagement pour faciliter l'utilisation et le rangement des espaces. • Participation des enfants à la mise en place des espaces
<p><i>Encourager et favoriser la parole, l'émergence d'idées.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place régulier de forums / brainstormings avec les enfants entre chaque période de vacances afin de recueillir leur avis / idées de projet • Recueil d'idées et accompagnement sur l'émergence de projets initié par les enfants.



<p><i>Favoriser la réalisation de projets et/ou d'activités issues d'idées provenant des enfants</i></p> <p><i>Sensibiliser les enfants à la différence et au vivre ensemble</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'activités / projets en cohérence avec les demandes des enfants • Période d'observation en début d'année (Sept/Oct) en proposant des ateliers variés afin de pouvoir observer les centres d'intérêt des enfants. • Création d'une journée sur les différences et le vivre ensemble, permettant aux enfants de découvrir les difficultés de chacun.
<p><i>Amener les familles à participer de façon ludique à la vie du centre</i></p> <p><i>Ouvrir l'accueil à des événements festifs</i></p> <p><i>Mise en place d'un journal trimestriel, initiation au journalisme</i></p> <p><i>Améliorer l'affichage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des jeux inter-familles, des concours sur l'accueil périscolaire • Proposer des soirées familles avant chaque session <p>Proposer des soirées famille sur chaque accueil périscolaire la dernière semaine avant les vacances scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le travail réalisé par les enfants (expositions, petites représentations) • Jouer en famille (blind test, jeu de société, kermesses, défis...) • Lors d'événement festif sur l'accueil périscolaire en proposant toute sorte d'activités. • En facilitant l'échange avec les familles. • Mise en place d'un concours familles sur l'accueil périscolaire <p>Programmer la fête POP annuelle d'ifac Sartrouville Animation. Cette manifestation sera proposée un samedi en fin d'année scolaire pour toutes les familles inscrites à ifac et proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des animations en familles (jeux, activités manuelles) • Des temps forts (petits spectacles, défis...) • De la restauration • Des informations sur les activités réalisées sur l'ensemble des structures au cours de l'année • Des informations pratiques : horaires, accueils, équipes, réservations.... <p>Informar les familles par le biais d'un journal trimestriel illustré de photos et écrit par les enfants âgés de 9 et 10 ans des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités proposées • Des événements / spectacles / sorties • Des informations utiles <p>Valoriser l'affichage existant en le mettant davantage en avant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixer les supports déjà existants dans le hall d'accueil du site • Afficher les informations en lien avec la communication sur ces mêmes supports



6. Les moyens de mise en œuvre :

6.1 Les ressources de l'accueil :

Matériels pédagogiques : livres, costumes, dinette, puzzles, jeux de construction, marionnettes, jeux de société, jeux de construction. Jeux extérieurs, structures de jeux.

6.2. Le budget

Le budget alloué pour l'année est divisé en deux (sept/déc.) et (jan/Juin), nous avons approximativement une enveloppe de 7500€ pour le matériel pédagogique (matériel d'activités).

7. Les critères d'évaluation :

OBJECTIFS	CRITERES	INDICATEURS	OUTILS
<i>Développer l'autonomie et l'expérimentation afin que les enfants puissent :</i>			
<i>Expérimenter, manipuler et créer</i> <i>Découvrir et développer de nouvelles compétences</i>	Equilibrage des différents types d'activités sur une période donnée : <ul style="list-style-type: none"> Le mercredi entre deux périodes de vacances Pendant les vacances scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers différents proposés Combien d'enfants ont appris de nouvelle pratiques 	Baromètre enfant : <ul style="list-style-type: none"> Questionnaires pour les élémentaires Smileys pour les maternels
<i>Coopérer, échanger</i>	La multiplication des échanges avec et entre les enfants sur les différents temps de la journée	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'enfants ayant pris la parole sur les temps de parole La qualité des relations entre les enfants entre eux et avec les adultes 	<ul style="list-style-type: none"> Boîtes à idées Questionnaires de satisfaction Echanges quotidien
<i>Favoriser un environnement ludique offrant à l'enfant de véritables occasions d'expérimentation et de divertissement</i>			
<i>Faire vivre les différents pôles récréatifs en les aménageant différemment</i>	L'appropriation des différents espaces par les enfants <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de nouveaux pôles récréatifs Participation des enfants à l'aménagement des espaces 	<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'utilisation et de fonctionnement sont-elles respectées Combien de nouveaux pôles ont été installés à l'aide des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> Observation des équipes Avis des enfants



<p>Développer l'autonomie des enfants dans les Espaces intérieurs</p> <p>Faciliter une meilleure répartition des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'appropriation des espaces a-t-elle favorisé l'autonomie des enfants • L'affichage visuel a-t-il eu un impact positif sur le déplacement des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des enfants dans les espaces était-il respecté • L'aménagement a-t-il facilité la répartition des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Observation des équipes et bilan • Avis des enfants
<p align="center">Amener l'enfant à être acteur de ses loisirs</p>			
<p>Encourager et favoriser la parole, l'émergence d'idées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité et le nombre de propositions faites par les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de forums / brainstormings par période 	<ul style="list-style-type: none"> • Retours oraux • Enfants / équipes
<p>Mise en place d'activités / projets en cohérence avec les demandes des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes des enfants ont-elles été prises en considération 	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de propositions des enfants prises en compte par les adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • Retours oraux • Enfants / équipes
<p>Sensibiliser les enfants à la différence et au vivre ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'échange avec les équipes/ enfants • Réussite de la journée dédiée aux différences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers différents proposés • Combien d'enfants ont appris de nouvelle pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Observation des équipes • Questionnaires de satisfaction
<p align="center">Développer la communication en direction des familles</p>			
<p>Ouvrir l'accueil à des événements festifs</p> <p>Mise en place d'un journal trimestriel, initiation au journalisme</p> <p>Améliorer l'affichage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité des échanges et l'adhésion des familles • Nombre d'enfants participants aux projets journalisme 	<p>Nombre de familles participant aux événements</p> <p>Nombre de familles portant un intérêt majeur à ce journal</p> <p>Nombre de familles portant un intérêt majeur à l'affichage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Retours verbaux • Enfants / Familles



8. Le fonctionnement

Le fonctionnement et les différents temps de la vie quotidienne vont contribuer à atteindre les objectifs du projet pédagogique. Les journées se déroulent de la façon suivante

8.1. Une journée type du périscolaire pendant le temps scolaire

7h15-8h30	16h30-19h00 (les animateurs sont présents à 16h15)
<p>7h15-8h20 Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre</p> <p>Espace bulle ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p> <p>8h20-8h30 Rentrée en classe Les animateurs emmèneront les enfants maternels dans leur classe et feront un retour aux ATSEM et aux enseignants. Les enfants élémentaires seront accompagnés à pied vers leur école par les animateurs.</p>	<p>16h15-16h30 Les animateurs prennent en charge les enfants dans leurs salles de classes ou dans le lieu fixé par la convention et/ou le contexte sanitaire</p> <p>16h30-17h00 Goûter</p> <p>17h00-18h00 Ateliers périscolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eveil musical => malle d'expression • Art plastique et graphisme => ateliers arts • Jeux extérieurs => malle jeux sportifs et collectifs • Atelier créatif => atelier de réalisation d'objets • Activités encadrées sur le thème annuel de l'accueil <p>18h00-19h00 Accueil des enfants élémentaires Organisation par espace</p> <p>Espace ludique ouvert permettant aux enfants d'aller d'un atelier à un autre => pôles aménagés et / ou malles pédagogiques</p> <p>Espace « je bulle » ouvert permettant de rêver, lire, écouter de la musique, ne rien faire :</p>

8.2. Les mercredis et vacances scolaires :

- 7h15-9h15 : Accueil individualisé / temps récréatif
- 9h15-9h45 : Présentation de la journée /chants
- 10h00-11h30 : Activités dirigées
- 11h30-12h00 : Temps récréatifs
- 12h00-13h30 : Déjeuner
- 13h30-15h45 : Sieste pour les maternels de petite section
- 13h30-14h30 : Temps calme
- 14h30-16h15 : Activités dirigées
- 16h00-17h00 : Goûter
- 16h30-19h00 : Départs échelonnés / temps récréatifs



8.3. L'accueil du matin et du soir

7h15-9h15 : L'accueil du matin / Arrivée échelonnée des enfants

16h30-19h : L'accueil du soir / départ échelonné des enfants

Moments importants pour l'enfant et pour les familles, il est nécessaire de privilégier les temps d'échanges (même si l'on sait que les parents peuvent être pressés) et d'accueillir le ou les enfants de manière à les sécuriser sur l'ambiance" de la journée qui les attend. L'aménagement de l'espace et la disponibilité des animateurs présents doivent être la garantie pour les enfants et les parents que la journée sera agréable et bien organisée. Une information sur la journée en cours sera affichée et expliquée aux familles à l'accueil.

À ce titre, l'exigence demandée aux animateurs repose sur les critères suivants :

- Tenues et langages corrects, bienveillance dans les échanges avec les familles
- Dynamisme et disponibilité accompagner les enfants et les parents sur ces temps d'accueil

8.4. Temps de regroupement / chants / jeux collectifs

Ce moment a pour but de permettre à l'enfant :

- Faire connaissance.
- Être informé sur le déroulement de la journée
- De choisir son activité, de s'identifier à un groupe.
- Jouer ou chanter en groupe.

Ce moment est animé par l'ensemble des animateurs, c'est un rituel et un repère temporel qui permet également de rappeler les règles de vie collectives. ¹

8.5. Temps récréatifs ¹

Pendant et après chaque activité et pendant les temps d'accueil, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra, s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.

L'équipe mettra à disposition des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... L'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire.

Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

8.6. Activités dirigées

Elles se déroulent le matin (10h30-11h30) et l'après midi (14h30-16h).

Les activités permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage et les découvertes au moyen de méthodes pédagogiques actives et ludiques.

Pour élaborer et proposer des activités, l'équipe d'animation devra tenir compte des spécificités des enfants.

Les activités dirigées sont élaborées à partir du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif ifac Sartrouville Animation.

Elles doivent être le fruit d'une réflexion de la part de celui qui la propose et une visée éducative ou pédagogique. L'équipe sera vigilante à proposer des activités réellement

Voir paragraphe 9. 2



diversifiées. Pour élaborer l'activité dirigée, l'animateur devra établir le contexte, l'objectif de l'activité, le déroulement, le matériel, l'espace où elle déroulera et le devenir de ce qui a été réalisé.

Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses envies et en fonction du nombre de place. Au cas où l'une des propositions aurait une demande plus forte, l'équipe s'adaptera ou la proposera ultérieurement.

L'animateur englobe lors de sa menée un temps pour remplir la fiche d'activité (lors de la présentation de la séance) un temps de préparation, un temps d'activité, de rangement. Les enfants sont associés à l'ensemble de ces temps. Une activité peut se réaliser en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire).

Proposer une fois par trimestre pendant les mercredis et une fois par semaine pendant les vacances scolaires un grand jeu mis en valeur dans une histoire avec des personnages imaginaires. Choisir un thème par période devant permettre d'orienter, de colorer, de relier les choix des sorties, activités et des animations. Proposer un moment "festif" au terme des périodes notamment de vacances auquel sont conviés les parents.

Le choix des sorties

Nous demandons aux équipes de proposer une sortie par enfant par semaine de vacances et par mois pour les mercredis.

Les équipes d'animation ont alors la charge de choisir un lieu et une sortie à distance raisonnable (1h00 /1h30 de déplacement au maximum) en cohérence avec les objectifs pédagogiques et dans le respect du budget alloué.

Pour permettre aux équipes de disposer d'un plus large choix, nous réunissons régulièrement les directeurs des accueils afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs besoins. Nous mutualisons également nos moyens avec les autres accueils de loisirs dont nous avons la gestion sur le territoire.

8.7. Le temps de restauration

Entre 11h30 et 13h30 : en deux services en fonction de l'effectif de l'accueil de loisirs

Les animateurs déjeunent à la table des enfants en veillant à être à proximité des endroits sensibles (sorties, portes...). Les adultes sont les garants du bon déroulement du repas.

Chaque animateur doit sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et variée, et sur le comportement à tenir lors d'un repas en collectivité (gestion du volume sonore, du comportement général ...).

Les enfants se placent selon leur volonté et par affinité.

Les enfants se servent seuls, avec les conseils ou avec l'aide d'un animateur.

Comme boisson, les enfants ne boivent que de l'eau (comme les animateurs).

Si un enfant ne désire pas ou peu de nourriture, l'équipe s'assurera d'un suivi sur la journée.

Il veillera toutefois à en informer les parents et à poser des limites claires pour que cela reste exceptionnel.

Avec les mêmes précautions, les enfants sont autorisés à ne pas terminer le contenu de leur assiette. En parallèle, les animateurs travaillent sur l'éducation à la quantité alimentaire.

Les parents seront informés le soir des éventuelles difficultés à s'alimenter de leur enfant.



8.8. Temps de repos

En maternel en particulier, suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps " sieste/repos ", dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour pour les maternels. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

8.8.1. Le temps calme²

Organisé après le temps de restauration, il permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. » (Voir charte temps calme).

8.9. L'utilisation de la cour élémentaire

- 1. Les espaces verts pour les maternels, les horaires d'utilisation :**
 - ✓ De 9h45 à 11h
 - ✓ De 15h à 18h30
- 2. La cour élémentaire le mercredi :**
 - ✓ De 9h45 à 10h15
 - ✓ De 12h à 14h
 - ✓ De 16h30 à 18h30
- 3. La cour élémentaire sur le temps périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :**
 - ✓ De 18h à 19h

Afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage :

- ✓ Le nombre est limité à une trentaine d'enfants, une seule tranche d'âge utilise cette cour
- ✓ Les jeux de ballons en plastique et cuir ne sont pas autorisés.
- ✓ Les jeux proposés doivent avoir une intensité sonore modérée
- ✓ La musique n'est pas autorisée dans la cour élémentaire
- ✓ Sensibiliser les enfants à la pollution sonore, au respect des autres et du « vivre ensemble »
- ✓ Des malles pédagogiques sont déployées avec du matériel adapté pour limiter l'intensité sonore.
- ✓ Un affichage des règles et modalités d'utilisation sont affichées sur les différents espaces (étage, cour, salle de motricité). Voir les annexes
- ✓ Un rappel des règles auprès des équipes est effectué à chaque période (vacances scolaire, rentrée, été...)

La fréquence d'utilisation de la cour pourra éventuellement être moins importante lorsque les effectifs le permettent sur certaines périodes.

² Voir paragraphe 9.3.

9. Les chartes ifac Sartrouville Animation

9.1. La charte éducative ifac Sartrouville Animation

Préambule : ces chartes viennent en complément et présentent les intentions éducatives d'ifac Sartrouville Animation dans nos accueils de loisirs, elles peuvent évoluer en fonction des besoins.

Elles ont pour objectif, dans le cadre de nos différentes missions, d'améliorer le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Elles engagent moralement et contractuellement nos équipes à une qualité de service dans le respect des droits de l'enfant, des principes de la laïcité et des valeurs de la République.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail associant les équipes d'animation et l'équipe de direction

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement en s'appuyant sur le tissu associatif local et en complémentarité avec l'école pour :

- Favoriser le choix de l'enfant en proposant des activités variées dans différents domaines (culturels, sportifs, jeux collectifs, artistiques, manuels, d'expressions, scientifiques), le rendant acteur de ses loisirs.
- Permettre le développement de l'enfant en fonction de ses capacités, de ses besoins et encourager son engagement.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Adopter un langage et une tenue appropriés à l'accueil des enfants et des familles.
- Accueillir le public avec bienveillance, sans préjugés, ni discrimination.
- Être valeur d'exemple.
- Garantir le respect des règles collectives, et le cas échéant, sanctionner de façon éducative.

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation. Une relation de qualité contribue à :

- Favoriser l'écoute et l'échange, garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.
- Apporter une réponse adéquate en fonction de l'interlocuteur, de la situation et du contexte.
- Permettre aux enfants de devenir acteurs de leurs loisirs en aménageant des temps de parole.
- Garantir le vivre ensemble en mettant en place les règles de vie collective.

4. ACCUEIL DU PUBLIC => Les principes qui régissent l'accueil du public sont :

- Accueillir les enfants sans distinction de religion, d'origine et d'opinion. Un protocole individualisé permet l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Trouver sur chaque accueil, un pôle identifiable où un membre de l'équipe se tient à disposition pour accueillir, orienter et informer. L'affichage est à disposition pour transmettre les informations.
- Favoriser la transition des différents temps de la vie de l'enfant en étant à l'écoute de ses besoins.
- Organiser des moments d'échanges et de rencontres

5. AMENAGEMENT DES ESPACES DE VIE => L'aménagement des espaces éducatifs et ludiques sur l'ensemble des structures, vise à :

- Permettre aux enfants, de jouer, d'explorer, de découvrir et de s'isoler en toute sécurité, en aménageant différents espaces identifiés (intérieur et extérieur), adaptés.



- Accompagner les enfants à l'appropriation des espaces, les sensibiliser à leur utilisation et leur rangement.
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en leur permettant d'évoluer selon leur propre rythme.

6. SECURITE => *Nous garantissons dans nos accueils collectifs de tout mettre en œuvre pour*

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des différents publics accueillis dans le respect de la réglementation.
- Proscrire tout comportement violent.
- Instaurer des règles de vie pour faciliter le vivre ensemble.
- Offrir un environnement adapté aux publics et des locaux sécurisés.
- Respecter les règles d'hygiène.
- Garantir la capacité des équipes d'animation à prodiguer les premiers soins. Sur chaque site, un animateur est formé aux premiers secours.

9.2. Le temps récréatifs

« Un temps qui permet à l'enfant de participer à une ou plusieurs activités encadrées, dirigées ou non selon son choix. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => *Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement et le développement de sa créativité. Elles favorisent son indépendance, sa dépense d'énergie, son évolution individuelle tout en lui permettant avec d'autres enfants le vivre ensemble et l'échange. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.*
2. **POSTURE EDUCATIVE** => *Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :*
 - Être à l'écoute des enfants et recueillir leurs attentes
 - Répondre aux besoins des enfants
 - Veiller au bien-être des enfants tout en assurant la sécurité physique, morale et affective
 - Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs
 - Faire respecter les règles de vie pour faciliter le vivre ensemble
 - Encadrer l'activité en fonction de l'envie de l'enfant en favorisant le laisser faire et/ou le faire avec
3. **QUALITE RELATIONNELLE** => *Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant. Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps récréatif de l'enfant de :*
 - Permettre le choix en proposant des pôles d'activités variés, encadrés, dirigés ou non (jeux d'intérieur / d'extérieur calmes, de défoulement, culturels, sportifs, ludiques...)
 - Donner le choix à l'enfant d'être seul ou accompagné lorsque les locaux le permettent
 - Permettre à l'enfant, dans la mesure du possible, de changer d'activité durant le temps récréatif
4. **QUAND ET POUR QUI** => *Le temps récréatif concerne tous les enfants sans exception, il est mis en place :*



- À tout moment de la journée, après une activité dirigée et sur les différents temps d'accueil
- Au moins une fois dans la journée

9.3. Le temps calme

« C'est un temps individuel de récupération qui permet à l'enfant de s'apaiser avant d'entrer dans une autre phase d'activités. »

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement. Elles respectent le rythme physiologique de l'enfant en lui permettant de se reposer, de s'apaiser et de se recentrer. Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

5. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir de façon constante une attitude adaptée (vigilance, présence, écoute et participation)
- Être attentives aux besoins et aux demandes des enfants
- Avoir une vision d'ensemble du groupe
- Faire avec et laisser faire
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
- Respecter le rythme de l'enfant
- Avoir un langage et un comportement constructifs et positifs auprès de l'enfant
- Proposer, mettre en place et animer les activités

6. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA, en fonction des contraintes existantes (locaux, animateurs,) préconisent à l'occasion du temps calme de l'enfant de :

- Proposer des pôles d'activités calmes (coin lecture, histoires suivies d'échanges, dessins, jeux de société, relaxation, musiques douces, petites activités manuelles...)
- Rendre possible des temps d'écoute et d'échanges avec ou sans l'adulte
- Laisser l'enfant décider de ne rien faire ou de participer à un des pôles proposés
- Permettre à l'enfant de s'allonger, de dormir ou de se reposer
- Organiser la sieste pour les petites sections de maternelle et de lever l'enfant s'il ne dort pas au bout de 30 minutes
- Proposer un temps calme dans les mêmes conditions que les enfants du même âge à ceux qui arrivent à 13h30

7. QUAND => Le temps calme est mis en place :

- Les mercredis et les jours de vacances, il a lieu dans la continuité du temps de repas
- Les jours de semaine pendant le temps périscolaire, le temps calme peut être mis en place à tout moment

9.4. Les règles de vie

« Les règles de vie garantissent la sécurité physique, morale et affective. Elles permettent de gérer la vie en collectivité, de limiter conflits et accidents. Elles facilitent le « vivre ensemble », l'appropriation des différents espaces et donnent des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. »

1. **INTENTIONS EDUCATIVES** => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de vie découlent du projet éducatif et du projet pédagogique, de la Charte éducative et du règlement intérieur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y-être associés. Les règles de vie visent à développer leur autonomie et leur socialisation.

2. **POSTURE EDUCATIVE** => Par l'instauration de règles de vie, les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Favoriser la vie en collectivité
- Accueillir tous les enfants dans leur diversité et leurs différences
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Permettre une équité entre les enfants, une cohérence entre les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux et avec les familles
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement positif et constructif auprès des enfants

3. **QUALITE RELATIONNELLE** => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de vie permettent de :

- Établir des repères chrono biologiques et des rituels permettant aux enfants, quels que soient leurs âges ou leurs handicaps, de se situer plus facilement dans l'espace et dans les différents temps de la journée
- Garantir l'hygiène corporelle, le respect des protocoles sanitaires et alimentaires personnalisés des enfants
- Respecter le rythme de vie de l'enfant
- Faire ou ne pas faire, ne pas terminer
- Changer d'activité
- Favoriser, à l'occasion des repas, la convivialité, le respect, le partage et l'éducation alimentaire
- Valoriser et accompagner l'enfant dans ses relations et ses réalisations
- Sécuriser les espaces de vie et de circulation
- Utiliser correctement le matériel, de le partager et le ranger

9.5. Sanctions et punitions

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Nos actions visent à accompagner l'enfant dans sa socialisation, son autonomie, son épanouissement.

Elles favorisent la vie en collectivité et préviennent de tout acte négatif.

Les objectifs éducatifs sont mis en œuvre par les équipes d'animation à l'aide de réunions et de formations. Nos pratiques évoluent en s'appuyant sur la démarche qualité.

2. POSTURE EDUCATIVE => Les équipes d'animation, dans le respect de l'individu, s'engagent à :

- Avoir un langage et un comportement constructif et positif auprès des enfants et des familles
- Créer un climat de confiance et une relation de qualité avec l'enfant (par exemple en partageant des moments privilégiés)
- Valoriser l'enfant en lui donnant des responsabilités afin de favoriser son autonomie
- Avoir un positionnement équitable à l'égard des enfants

3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque enfant.

Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte positif de l'enfant de :

- Favoriser la confiance et l'estime de soi en récompensant de façon verbale, individuelle ou collective, exceptionnellement de façon matérielle
- Encourager les enfants dans tout acte positif
- Les équipes d'ISA préconisent à l'occasion d'un acte négatif de l'enfant de :
- Proposer un retour au calme afin de faire redescendre la pression
- Dialoguer, questionner, faire réfléchir l'enfant dans le but de créer un mode de communication
- Avertir des conséquences de ses actes, le faire réfléchir à son geste qui peut entraîner une sanction, mettre en place une sanction réparatrice
- Responsabiliser l'enfant, lui faire prendre conscience de son acte, le faire participer à chaque fois que c'est possible à une réparation constructive et éducative
- Isoler, en cas de besoin, provisoirement l'enfant de façon adaptée
- Réunir selon la gravité de l'acte toute les parties concernées (parents, enfant, équipe d'animation)
- Relayer de façon directe sans intermédiaire, à chaque fois que c'est possible, les comportements négatifs de l'enfant, en se centrant sur les faits
- Équilibrer à chaque fois que c'est possible par les comportements positifs de l'enfant
- Rester impartial
- Sanctionner l'acte et non l'enfant

4. SECURITE DU PUBLIC => Afin de garantir la sécurité des enfants tout acte violent portant atteinte à la sécurité physique, psychologique et morale est formellement interdit. Les animateurs d'ISA refuseront de :

- Être violents verbalement, humiliants
- Adopter toute attitude autoritaire abusive
- Être moqueurs, dévalorisants, stigmatisants, discriminants, dénigrants
- Faire du favoritisme
- Priver un enfant de nourriture, d'activité ou de sortie (sauf en cas de mise en danger)
- Montrer le mauvais exemple (adulte, enfant)
- Appliquer des punitions collectives

9.6. Les règles de bon voisinage

1. INTENTIONS EDUCATIVES => Leur mise en place est essentielle pour assurer la vie quotidienne, la sécurité, le relationnel et les activités. Les règles de bon voisinage découlent du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement intérieur et des différentes chartes en vigueur. Elles sont établies par les équipes dans chaque structure et donnent lieu à l'utilisation d'outils (supports visuels, pictogrammes, affichages, etc.). Les enfants peuvent y être associés. Ces règles visent renforcer les notions de citoyennetés.

2. POSTURE EDUCATIVE => Par l'instauration de règles respectueuses de l'environnement des ACM, les équipes d'animation guident les enfants dans la considération des individus, ils s'engagent à :

- Favoriser la vie sociale en collectivité
- Instaurer l'échange entre les adultes et les enfants, les enfants eux-mêmes, les animateurs entre eux.
- Donner des repères pour tous les acteurs
- Soutenir une cohérence entre les enfants, les acteurs éducatifs et leurs partenaires
- Faire du respect, de la bienveillance et de la bienfaisance des valeurs de référence
- Adopter un langage adapté, un comportement de référent exemplaire auprès des enfants

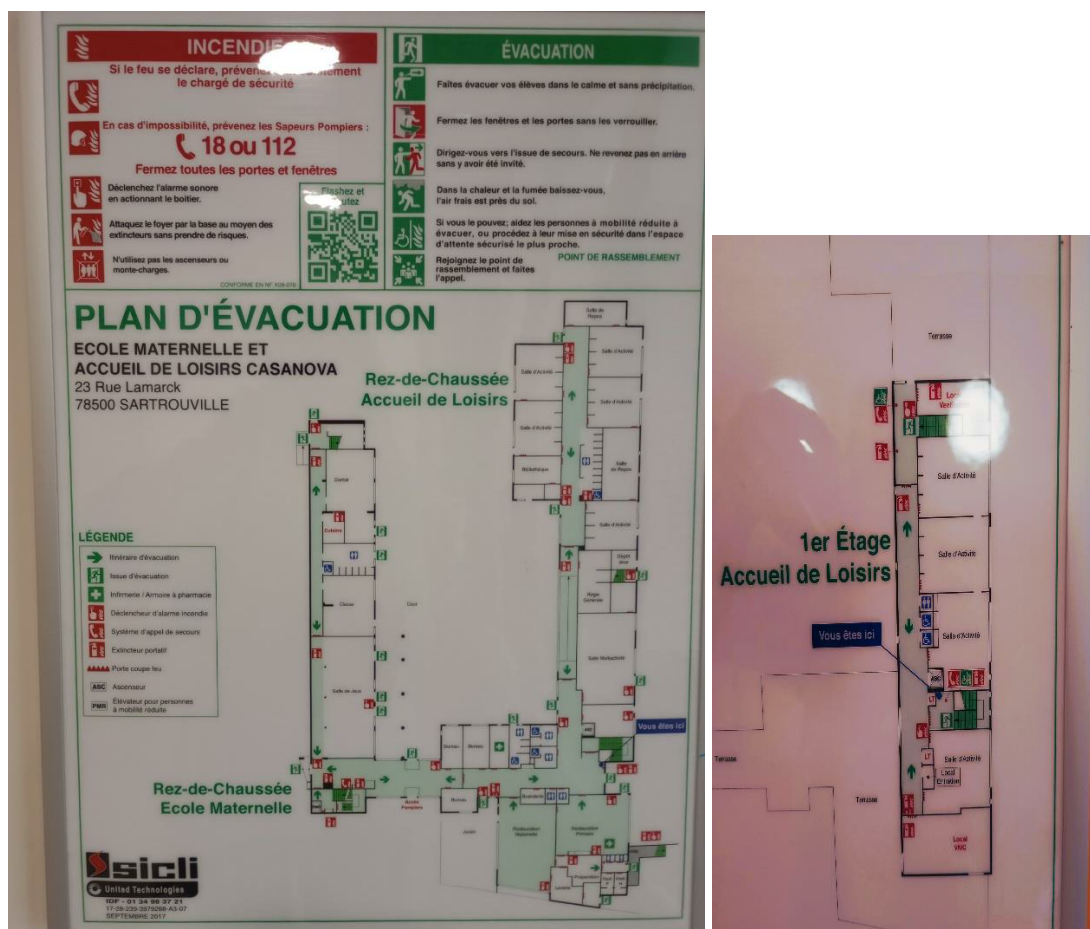
3. QUALITE RELATIONNELLE => Le respect, la bienveillance et la « bien faisance » sont des valeurs de référence de nos équipes d'animation qui s'adapteront aux besoins de chaque structure.

En fonction des contraintes existantes (réglementation DDCS, règlement intérieur, locaux), les règles de bon voisinage permettent de :

- Établir des règles de respect de l'environnement avec les enfants appliquées par tous
- Mettre en œuvre un affichage clair et ludique en direction du public
- Respecter et faire respecter le volume sonore en extérieur et intérieur
- Organiser des temps récréatifs avec du matériel adapté pour réduire le niveau sonore (malle pédagogique extérieure)
- Adapter l'activité aux lieux en tenant compte des règles établies
- Être particulièrement vigilants sur les comportements qui pourraient porter atteinte à la sécurité d'autrui.

10. La sécurité bâtiminaire

10.1 plan du bâtiment,



Le point de rassemblement se situe sur la cour élémentaire coté grillage.

10.2. Le fonctionnement des pharmacies ou/et de l'espace alloué

La structure dispose d'une infirmerie située en face du réfectoire de la maternelle. Cette salle permet de soigner les enfants en cas de besoin. Elle est également équipée d'une douche, utilisée notamment lors de changements.

Une armoire y est installée pour stocker l'ensemble des PAI (Projets d'Accueil Individualisés) ainsi que les trousse de premiers secours contenant le matériel médical de base (désinfectant, compresses, pansements, etc.).

Chaque intervention réalisée auprès d'un enfant est systématiquement consignée dans un cahier d'infirmerie.

10.3. Listes des documents obligatoires à afficher

- Fiche de déclaration d'un ACM SH + récépissé de la déclaration
- Registre de présence des enfants (listing ou tablette)
- Fiches sanitaires dématérialisées (tablette) et protocoles d'accueil individualisé
- Projet éducatif de l'organisateur
- Projet pédagogique de la structure + projet de fonctionnement
- Accès au registre de sécurité + l'avis relatif au contrôle de sécurité
- Cahier de soins

- Fiches de renseignements animateurs (Diplômes / vaccinations / casier judiciaire)
- Attestation d'assurance
- Les menus
- Les numéros de téléphone indispensables (Directeur du site / numéros d'urgence / numéros des différents accueils / astreintes des directeurs)
- Les consignes à tenir en cas d'incendie
- Interdiction de fumer
- Planning d'activités
- Liste du personnel et horaires de travail des salariés
- Recommandation départementale des Yvelines DDJSCS
- Cahier de transmission
- Plan canicule
- Planning d'activités
- Fiche posture Vigipirate

